



Doctorat et aide au logement caf

Par **chukapie**, le **22/09/2008** à **10:11**

bonjour, je suis doctorante et bénéficie d'une bourse de recherche. le statut des "thésards" est ambiguë puisque nous sommes désignés par le terme "étudiant-salarié". j'aimerais savoir si en tant qu'étudiante, je peux bénéficier de l'aide au logement, sachant que mon loyer atteint déjà presque la moitié de ma bourse de recherche. et est-ce que cette bourse est véritablement considérée comme un salaire? Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **22/09/2008** à **12:37**

Bonjour nous vous bénéficierez certainement de l'aide au logement. Vous pouvez effectuer une simulation de calcul de l'APL dont vous pourrez bénéficier sur le site de la CAF. Je me souviens de plus que je touchais plus APL en ayant le statut de salarié qu'en ayant le statut d'étudiant. Restant à votre disposition.